

**CIHM  
Microfiche  
Series  
(Monographs)**

**ICMH  
Collection de  
microfiches  
(monographies)**



**Canadian Institute for Historical Microproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1994**

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming.  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X		14X		18X		22X		26X		30X	
							/				
		12X		16X		20X		24X		28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

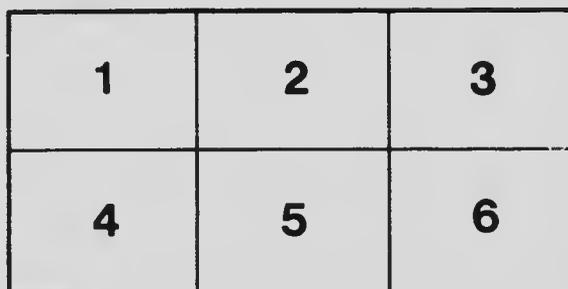
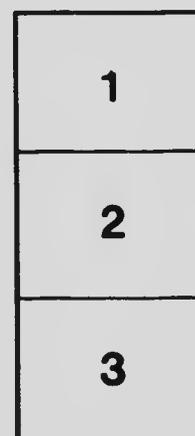
Bibliothèque nationale du Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

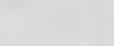
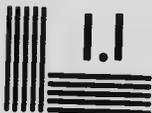
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



**APPLIED IMAGE Inc**

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482 - 0300 - Phone  
(716) 288 - 5989 - Fax

*Monsieur le Dr Dionne, hommage  
de l'auteur*

*M. Casgrain*

# LE MOULIN DE DUMONT

5

PAR

**PHILIPPE-BABY CASGRAIN**

AVOCAT, C. R.

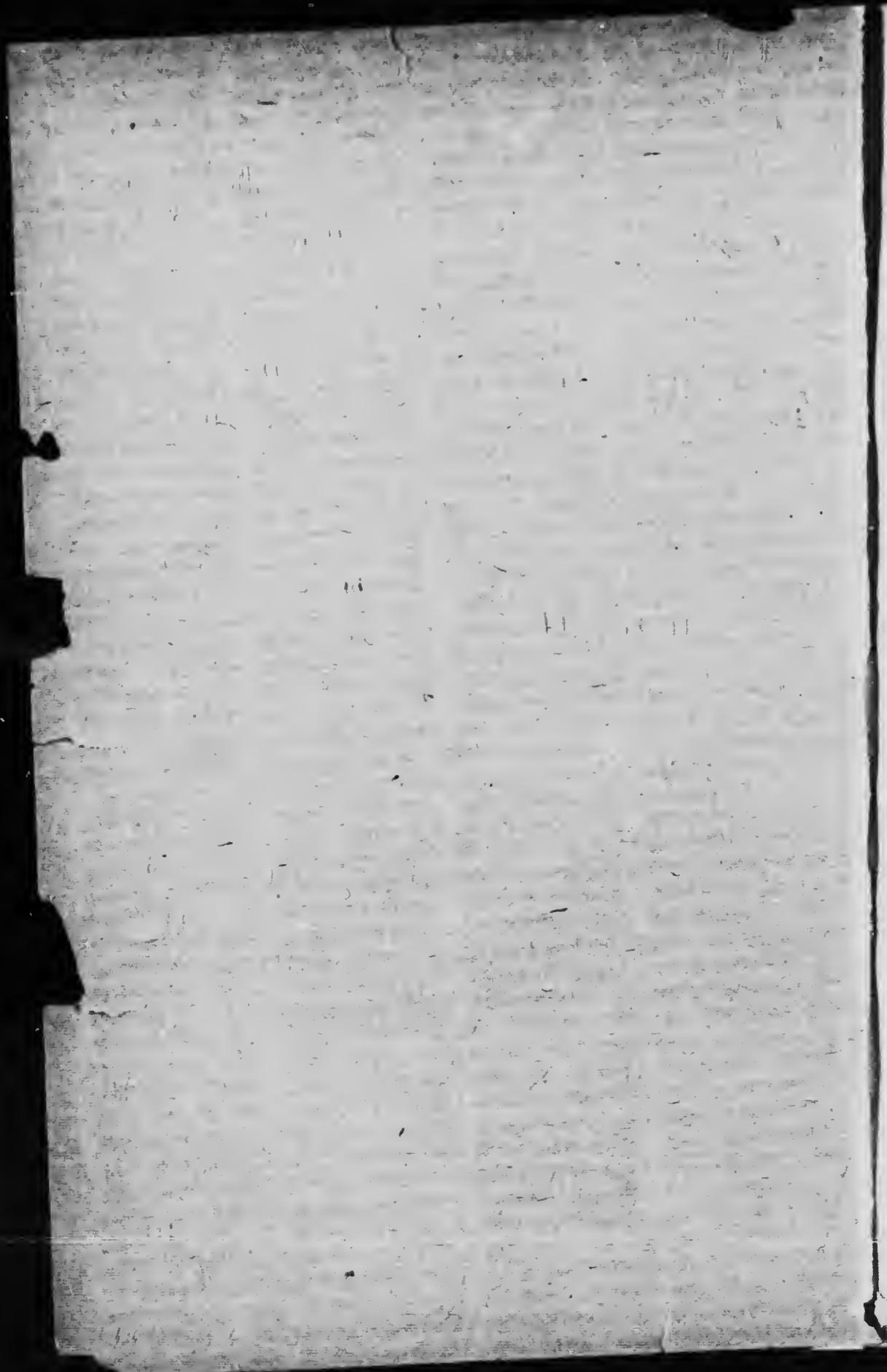
ANCIEN DÉPUTÉ DE L'ISLET AU PARLEMENT DU CANADA,  
EX-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE  
ET HISTORIQUE DE QUEBEC

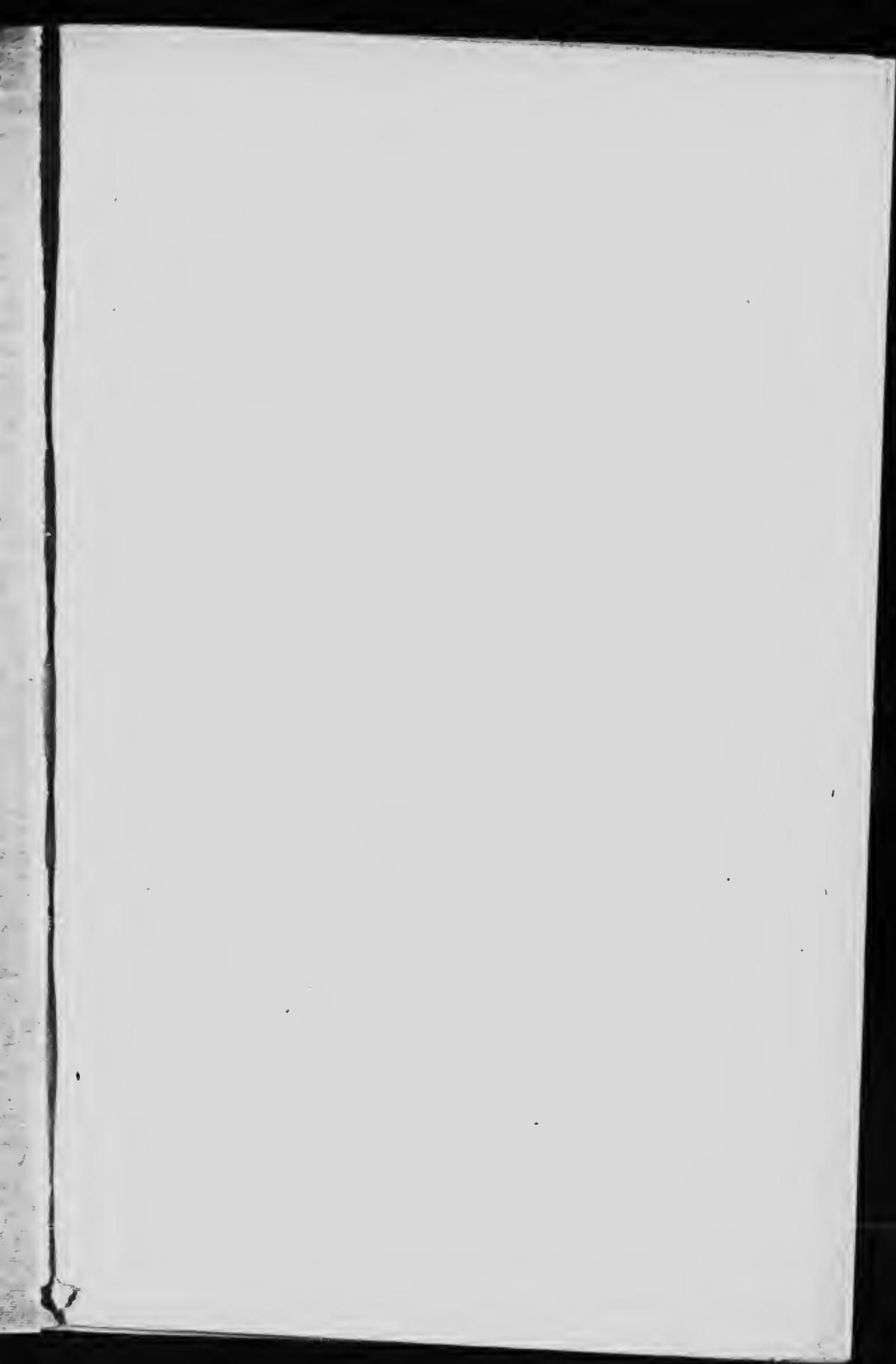


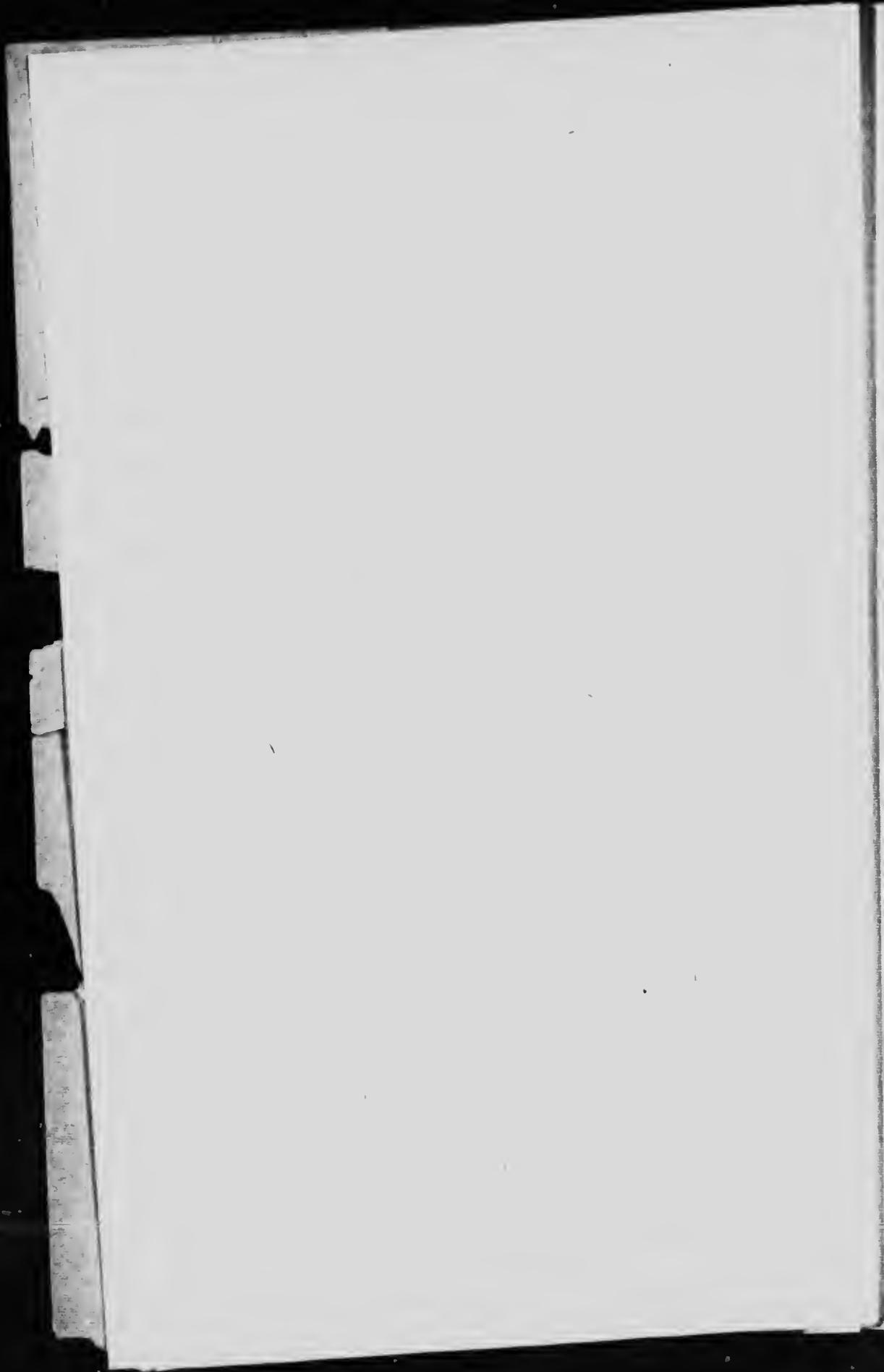
LÉVIS

BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES

1905







# LE MOULIN DE DUMONT

PAR

**PHILIPPE-BABY CASGRAIN**

AVOCAT, C. R.

ANCIEN DÉPUTÉ DE L'ISLET AU PARLEMENT DU CANADA,  
EX-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE  
ET HISTORIQUE DE QUÉBEC



LÉVIS  
BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES

---

1905

FC

389

S 355 C 374





LE MONUMENT DES BRAVES

## LE MOULIN DE DUMONT

---

Ce petit endroit, où se livra, le 28 avril 1760, la bataille de Sainte-Foye, entre Lévis et Murray, mérite bien qu'on lui consacre quelque attention. Il est à propos de recueillir et de conserver les détails historiques et les données particulières qui sont attachés au terrain sur lequel se trouvait érigé le moulin ; de même qu'il est intéressant de faire connaissance avec son propriétaire d'alors, qui, inconsciemment, lui a légué son nom. Ce coin de terre, disputé comme poste stratégique avec une égale valeur et un acharnement prolongé et mortel, a été le théâtre d'un fait d'armes des plus glorieux pour les deux armées engagées. Il restera à jamais célèbre dans nos fastes militaires et sera toujours connu sous le nom de *Moulin de Dumont*, quoiqu'il ne reste plus le moindre vestige pour rappeler le petit édifice d'autrefois.

Jean-Baptiste Dumont, négociant de Québec, possédait en 1759-60, sur les hauteurs d'Abraham, à une demi-lieue de Québec, une terre et habitation attenante au sud-est au chemin de Sainte-Foye, ci-devant Saint-Jean, mais il n'y demeurait pas, étant domicilié en ville. Il était originaire du midi de la France, et fils de Vincent Dumont et d'Eléonore Thierry, de St-Caprais, diocèse d'Agen. Le 3 septembre 1742, il épousa à Québec Marie-Joseph de Villedonné, qui lui donna dix-sept enfants.

Comme sa propriété se trouvait située dans la censive du Roi, il rendit aven et fit déclaration de tenure au greffier du domaine en 1756, pour " trois arpens de terre de front sur vingt arpens de profondeur, à la Côte St-Jean, Coteau Ste-Geneviève, à prendre du grand chemin Sainte-Foye jusqu'à cinq arpens de la rivière Saint-Charles, bornés au sud-ouest aux représentants du Dr Sarrazin " (alors Jacques Belcourt de la Fontaine) " et au nord-est aux représentants du sieur d'Artigny " (alors les Dames Religieuses Ursulines de Québec. Cf. *Déclaration des censitaires de Québec*. A. 1. 28 décembre 1756.

Cette terre porte les numéros 26 et 27, du plan du cadastre officiel de la banlieue de Québec, et se trouve aujourd'hui entre la propriété de feu M. Robert Hamilton (maintenant M. I. A. Fortin) du côté nord-est, et celle de feu M. Chouinard (ensuite M. Dunscomb, maintenant les héritiers Langlois), du côté sud-ouest. Le monument qui y est érigé indique de loin l'endroit et repose sur le site même où se trouvait jadis le moulin. Cette construction était un simple moulin à tan ; cependant il était bâti en pierre et tournait à tout vent, tel qu'étaient les anciens moulins banaux des seigneurs dont on voit encore ça et là des restes de tourelles en maçonnerie dans nos campagnes.

Cette propriété appartenait dans les premiers temps au sieur Charles Perthins, du Conseil Souverain, pour lui avoir été adjugée par sentence du siège de la Pré-vôté à Québec, du 1er mars 1712, et il l'avait vendue aux RR. PP. Jésuites, le 25 octobre 1734, par contrat devant Mre Pingnet, notaire. Ceux-ci, y est-il dit, avaient acquis " cette terre et habitation avec les bâtiments dessus construits pour servir de maison de campagne et de récréation aux pensionnaires nouvellement établis en leur collège de la ville de Québec. " Ayant ensuite changé de dessein, ils s'en départi-

rent par vente à Dumont, du 25 octobre 1741, devant le même notaire Pinguet et pour le même prix qu'ils avaient stipulé, savoir 4,500 livres, demeurées à rente constituée dans les mains du nouvel acquéreur.

Singulièrement, on constate que le principal de cette rente fut remboursé suivant quittance devant M<sup>re</sup> Boisseau, notaire, du 25 octobre 1752, à notre trop fameux Vergor, Louis Dupont Duchambon, sieur de Vergor, comme lui étant advenu du chef de sa femme, demoiselle Joseph Riverin, petite-fille de Charles Perthins, en vertu de son contrat de mariage avec lui, passé devant M<sup>re</sup> Saillant, notaire, le 5 juillet 1752.

Ensemble sur cette terre il y avait, compris dans la vente, une maison en l'état où elle se trouvait, une tannerie et accessoires, avec divers ustensiles à son usage ; une petite maison y attenante, moulin à tan et une grange ; tel que le tout avait été passé aux Pères Jésuites, et sujet à la charge d'entretenir le chemin et le pont vis-à-vis sur le ruisseau, le même qui y coule aujourd'hui.

On sait que la veille de la bataille, Lévis avait repoussé de l'église de Sainte-Foye l'avant-garde du colonel Burton et s'était avancé à sa poursuite jusqu'au moulin de Dumont, où il prit poste avec cinq compagnies de grenadiers, à la place de l'ennemi qui l'avait évacué durant la nuit. Ce fut de ce côté et tout près que, le lendemain matin, Murray ouvrit l'attaque avec 20 pièces de campagne et deux obusiers. Les grenadiers résistèrent avec courage, autour et dans le moulin, contre le nombre, les balles et les boulets, mais furent forcés de l'évacuer et de retraiter avant l'arrivée de leurs troupes. En expulsant les grenadiers français avec son infanterie légère Dalling, qui commandait, s'enhardit et les poursuivit au-delà.

D'Alquier, lieutenant-colonel de Béarn, comman-

dant à gauche la 5<sup>ème</sup> brigade, composée de LaSarre et de Béarn, qui arrivait la dernière, et non encore toute déployée, la porta, à ce moment de lui-même, quoique blessé, à la rescousse des grenadiers qui avec cette aide firent volte-face et parvinrent à reconquérir le moulin. Le fort du combat fut longtemps engagé là et le moulin et la maison de Dumont furent pris et repris avec une attaque et une résistance opiniâtre de part et d'autre. Déployant tous les efforts que le courage et la force puissent mettre en action, tantôt les Ecossais, avec la claymore et la dague, tantôt les grenadiers, avec la baïonnette, prenaient le dessus ; les uns entrant alternativement par les portes et rejetant les autres par les fenêtres ; tant qu'à la fin, les grenadiers toujours maintenus par l'indomptable d'Aigubelle, leur capitaine, se virent réduits à quatorze par compagnie, et les Ecossais en même proportion. Les commandants de part et d'autre arrêtrèrent ce duel à mort, en ordonnant la retraite. C'est ainsi, dit le chevalier Johnstone, que le moulin demeura terrain neutre pendant quelque temps.

Alors le brave d'Alquier, quoique atteint de nouvelles blessures, s'adjoignit le reste des grenadiers et ils donnèrent ensemble avec une telle impétuosité à la baïonnette sur le corps de Dalling, le deuxième Royal-Américain, qu'ils le refoulèrent, le dispersant sur la droite de l'ennemi, masquant par là son front et couvrant son feu. Pour s'en dégager, ce fut en vain que Burton, qui commandait de ce côté, voulut lui faire reprendre sa position ; ce corps fut taillé en pièces, à tel point qu'il fut mis hors de combat pour le reste de la journée et se retira en débris à l'arrière-garde. Les Français restèrent ainsi finalement maîtres du moulin.

Ce n'est pas ici le lieu de signaler plus au long les autres détails de la brillante victoire de Lévis, et la dé-

route complète de Murray, ainsi que la fuite précipitée de ses soldats, abandonnant sur le champ, canons morts et blessés. Nous les avons consignés dans les *Transactions de la Société Littéraire et Historique de Québec* pour l'année 1900, p. 83.

Qu'il nous suffise de dire que cette bataille fortement disputée et sanglante, coûta cher aux Français, mais leur devint malheureusement une victoire inutile, si ce n'est pour racheter la gloire et le prestige de leurs armes, et démontrer en même temps la valeur vraiment guerrière et efficace des Canadiens.

Car l'arrivée quelques jours après de la flotte anglaise dans la rade de Québec enleva à Lévis tout espoir de secours de France et le força à lever le siège de la ville et à sauver précipitamment le reste de son armée.

Une victoire sans résultats matériels et tangibles est bientôt laissée inaperçue, quelque glorieuse qu'elle soit ; et il n'était guère utile ni opportun, pour les Canadiens, de rappeler, à la suite de la conquête, les lauriers de Ste-Foye, ni glorieux pour les Anglais de revenir sur leur défaite. On laissa donc dormir en paix les morts des deux côtés, qui reposaient mêlés ensemble sous le même gazon. Ce ne fut que longtemps après, au bout de 94 ans, que le souvenir des braves qui y ont versé leur sang fut réveillé et que surgit l'idée d'honorer leur mémoire ; et c'est à l'occasion du *Moulin de Dumont*, dont on voyait encore quelques traces en 1850, et où on avait mis à découvert plusieurs ossements humains, qui rappelaient le champ de bataille, qu'on y commença des fouilles.

Il n'est pas besoin de dire que les divers bâtiments de Dumont exposés à un feu terrible et plongeant, furent rudement ravagés pendant le combat qui dura trois grandes heures. La maison demeura demantelée et toute l'habitation fut dévastée et ruinée.

Sans chercher par quelle voie ce qui en restait était passé temporairement après la conquête entre les mains de Louis-François Borgia Levasseur, qui était propriétaire de la terre vis-à-vis, de l'autre côté du chemin, il suffit d'établir que celui-ci en fit bail d'une partie provenant de Dumont au nommé Samuel Sills, négociant de Québec, par acte passé devant M<sup>re</sup> J. C. Panet, notaire, le 2 décembre 1763, contenant, y est-il dit, " un terrain vis-à-vis le front de sa terre et situé du côté nord-ouest du chemin St-Jean, consistant et divisé en trois clos, à une demie lieue de la ville sur le chemin St-Jean, ensemble une maison, grange et étable, cour, jardin et dépendances, tenant au nord est aux Ursulines, au sud-ouest au Côteau Ste-Geneviève. " On remarque certaines conditions particulières dans ce bail, entre autres : *de réparer la maison, la rendre lo-geable, y mettre et fournir les chassis,* " etc.

Il nous semble voir là assez clairement les effets encore apparents et les suites des ravages de la guerre, comme aussi la preuve d'une habitation bien montée et entretenue avant la bataille.

On remarquera aussi qu'il n'est pas question du moulin ni de la tannerie dans ce bail. Il est à croire que Dumont n'en a pas disposé alors, ni du reste de sa terre, puisqu'on le retrouve plusieurs années après encore maître de tout l'ensemble de la propriété, qu'il offre à louer ou à vendre par diverses annonces dans la *Gazette de Québec*, du 15 avril 1779, 5 octobre, 2 et 16 novembre 1780. Il la vante avec un beau jardin et toutes les bâtisses dessus construites, consistant en un moulin à vent en pierre, qui tourne à tout vent, propre à moudre l'écorce pour une tannerie, le site étant très favorable pour cela, et l'eau qui n'y manque jamais dans les plus sèches saisons est la meilleure de la province pour préparer le cuir, y ayant toujours eu là une tan-

nerie : une grange pour les produits de la ferme qui donne à présent quatre à cinq mille bottes de foin, et peut en rendre beaucoup plus. ”

A la suite de cette annonce, l'honorable Henry Caldwell, qui se trouvait alors voisin du côté sud-ouest, comme représentant le général Murray, son auteur, acquit de Dumont cette propriété avec les mêmes bornes et étendue. Le voisin du côté nord-est était alors le révérend Josephat Mountain, évêque anglican de Québec, qui représentait Rontier, Tapin et les Dames Religieuses Ursulines, — ainsi que le tout appert par acte passé devant Mtre J. A. Panet, notaire, le 10 novembre 1781.

Puis en 1799, le même Henry Caldwell, par contrat du 2 février, devant Mtre F. Têtu, notaire, vendit son acquisition à Jean Guillet dit Tourangeau. Les héritiers de celui-ci firent partage entre eux, le 6 juin 1850, devant Mtre Michel Tessier, notaire, et cette propriété et dépendances furent départies à Delle Julie Henriette Guillet dit Tourangeau, dont les héritiers et représentants sont aujourd'hui nommément portés au cadastre officiel de la banlieue de Québec comme propriétaires. Et c'est d'eux, comme nous l'allons voir, que la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec a acquis le terrain pour y asseoir le monument à la mémoire des braves de 1760.

L'initiative de l'érection du monument est due à feu M. Julien Chouinard, riche négociant de Québec ; car il avait acquis la propriété voisine de celle de Dumont, du côté sud-ouest, et représentait l'honorable Henry Caldwell. En 1848, il s'y était bâti une belle résidence de campagne. Le ruisseau que nous avons mentionné, qui coule là en droite ligne, sépare les deux terres et a creusé un ravin profond.

En construisant la maison et en réparant les clôtures de ligne, souvent endommagées par la crue des eaux

et les éboulis, les travailleurs avaient mis à découvert, à plusieurs reprises, des quantités considérables d'ossements humains. Ces restes, ramassés avec soin, étaient déposés dans une pièce de la maison de M. Choninard. Ces découvertes furent rapportées à fen M. le docteur Olivier Robitaille, qui était alors et fut longtemps président de la section Saint-Jean de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec. Celui-ci rendait souvent visite à son ami à Sainte-Foye, aussi ancien président de la section Notre-Dame de la même société, et, ensemble, ils parvinrent à éveiller l'attention du public sur ce sujet.

Après une visite des lieux, en septembre 1852, on commença, sous les auspices de la Société, et avec l'assistance de M. le Dr Robitaille, de M. L. G. Baillarge et de notre historien national, M. Garneau, à pratiquer des fouilles judicieuses, et l'on put constater par une quantité suffisante d'ossements mis à découvert, qu'on était, à n'en pas douter, sur le champ de bataille de Sainte-Foye.

La Société Saint-Jean-Baptiste, ayant obtenu la permission de l'autorité religieuse d'inhumer ensemble tous ces restes précieux en terre bénite, la cérémonie en fut faite le 5 juin 1864, avec beaucoup d'éclat et une grande solennité à la basilique de Québec.

Un char funéraire, richement décoré et traîné par six chevaux caparaçonnés de noir, était suivi par une procession solennelle, et rapporta pieusement de l'église ces touchantes dépouilles, qui furent déposées ensemble dans une fosse bénite, creusée à l'endroit même du moulin de Dumont, en attendant qu'on put y élever un monument digne de la mémoire de ces braves soldats.

La Société Saint-Jean-Baptiste de la cité de Québec avait été incorporée en 1849, par acte du parlement de la province du Canada, 12 Vict., ch. 148. Voulant per-

pétuer la mémoire des braves vainqueurs et vaincus, qui succombèrent à la bataille de Sainte-Foye, elle avait résolu, dès le mois de mars 1854, de leur élever un monument à l'endroit même du moulin de Dumont. Dans ce but, elle acheta, par acte authentique, devant M<sup>re</sup> Phil. Huot, notaire, le 19 juin 1855, le terrain nécessaire pour y asseoir le monument, et le 18 juillet suivant, en présence de plusieurs milliers de personnes, et avec le concours des autorités civiles et militaires, eut lieu l'imposante cérémonie de la pose de la pierre angulaire du monument par le général Rowan, alors administrateur de la Province.

Le 24 juin 1861, jour de sa fête patronale, la Société put aller saluer processionnellement et en corps la colonne en fonte du monument qui venait d'être terminée.

Enfin, le 19 octobre 1863, fut fait l'inauguration de la statue de la Victoire qui couronne le *Monument des Braves de 1760*, laquelle est un don de Son Altesse Impériale, le prince Jérôme Bonaparte. La cérémonie fut célébrée avec une pompe magnifique par Son Excellence le gouverneur général, entouré de l'élite de la société, ainsi que des autorités religieuses, civiles et militaires et au milieu d'un grand concours et de l'enthousiasme général.

Et, afin de perpétuer son œuvre, la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, fit don du monument au public, et obtint de la Législature du Canada, en 1864, un acte le déclarant propriété publique et monument national.

Nous devons à M. Chouinard, greffier de la cité de Québec, et petit-fils de M. Julien Chouinard, d'avoir recueilli et publié les comptes-rendus complets des cérémonies qui ont eu lieu à l'occasion des célébrations que nous avons indiquées ci-dessus.

